

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Madame PAUL Delphine, Madame DAGUIER Carole, Madame DEGRIS Monique, Monsieur CHALON Bernard, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur FAUGERE Francis, Monsieur LANOIS Vincent (arrivé à 19h28), Monsieur HENRY Christophe, Madame MARCHETTI Sabine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame CONTIGNON Aline et Monsieur GENTER Aubin

Absents avec pouvoir :

Monsieur JOUANNEAU Olivier donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie
Madame THIRY Nathalie donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie
Madame BANTQUIN Sophie donne pouvoir à Madame DAGUIER Carole

Absents sans pouvoir : Monsieur CAILLE Rémy, Monsieur LANOIS Vincent (jusqu'à 19h28) et Madame BENVENUTI Claire

Secrétaire de séance : Madame LIEGEOIS Isabelle

Date de convocation : 19 janvier 2022

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 28/01/2022 et affiché le compte-rendu de cette séance le 28/01/2022
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021
- Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune
- Officialisation de l'abandon du forage
- Appellation officielle de la Zone Artisanale du Vé
- Choix du nom de voirie à l'intérieur de la Zone artisanale du Vé et numérotation de cette voie
- Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange rue Louvière
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement arboré d'une aire de stationnement rue du château
- Avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'eau potable avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs
- Avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'assainissement collectif avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers par mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents et représentés.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2022-01 : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de faire le point sur les emplois permanents de la commune chaque année.

Le tableau des emplois permanents se résume comme suit :

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
Service Administratif	Secrétaire général	Attaché territorial	Attachés Territoriaux	NON	1	0	TC	15
	Agent chargé de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil des élections et des assurances	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoints administratifs	NON	1	0	TC	/
	Agent chargé de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil et de la comptabilité	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Adjoints administratifs	NON	1	0	TC	/
Service Technique	Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	NON	1	0	TC	15
	Agent polyvalent – Suppléant du responsable des services techniques	Adjoint technique territorial	Adjoints techniques	NON	1	0	TC	10
	Agent polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoints techniques	NON	1	0	TC	10
	Agent polyvalent	Adjoint technique territorial	Adjoints techniques	NON	2	0	2 : TC	10

COMMUNE DE VOID-VACON

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjointes techniques	NON	1	0	20 /35	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** des membres présents et représentés, d'adopter le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2022 ainsi proposé qui sera transmis pour information au Comité Technique.

Délibération n° 2022-02 : Officialisation de l'abandon du forage

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans un souci de sécurisation de la qualité de l'eau distribuée, la commune de Void-Vacon a abandonné pour la distribution de l'eau potable l'ancien forage situé en bordure de la route menant à Vacon, lotissement Le Parterre.

Elle rappelle qu'une convention a été conclue avec le SIVOM de la source Godion le 14 novembre 2013 afin de définir les modalités techniques, administratives et financières du mandat de maîtrise d'ouvrage que la commune de Void-Vacon a confié au Sivom de la Source Godion pour la création d'un ouvrage d'interconnexion de la station de pompage du Sivom avec le réservoir de stockage de la Commune ainsi que pour l'installation des équipements de télégestion sur ce réservoir.

Le forage du SIVOM de la Source Godion a distribué dès le 15 avril 2015 l'eau à destination des habitants de VOID-VACON et de ce fait, l'ancien forage appartenant à la commune n'a plus fonctionné à cette date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **officialise** l'abandon du forage appartenant à la commune situé en bordure de la route menant à Vacon, lotissement Le Parterre dès le 15 avril 2015
- **donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer les démarches afin de reboucher le forage dans les règles de l'art

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2022-03 : Appellation officielle de la Zone Artisanale du Vé

Dans le cadre de mesure d'ordre et de police générale, Madame le Maire sollicite la dénomination de la zone artisanale située lieuxdits « Montsel » et « Le Vé » car il y a nécessité de nommer cette zone pour les entreprises installées et en cours d'installation. Cette démarche n'a jamais été effectuée officiellement.

Cette zone intègre les parcelles suivantes dans le lieu-dit « Montsel » :

BD 36 - BD 39 - BD 40 - BD 43 - BD 44 - BD 47 - BD 48 - BD 49 - BD 76 - BD 77 - BD 78 - BD 81 - BD 82 - BD 83 - BD 85 - BD 86 - BD 87 - BD 88 - BD 89 - BD 90 - BD 91 - BD 92

Cette zone intègre les parcelles suivantes dans le lieu-dit « Le Vé » :

D 225 - D 234 - D 648 - D 649 - D 651 - D 659 - D 670 - D 671 - D 672 - D 673 - D 674 - D 675 - D 679 - D 680 - D 681

Le Maire propose le nom « zone artisanale du Vé »

Après délibération, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité** des membres présents et représentés la dénomination « zone artisanale du Vé » pour la zone artisanale située lieuxdits « Montsel » et « Le Vé ».

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2022-04 : Choix des noms de voiries à l'intérieur de la Zone artisanale du Vé et numérotation de ces voies

Dans le cadre de mesure d'ordre et de police générale, Madame le Maire le choix des noms de voiries à l'intérieur de la Zone artisanale du Vé et numérotation de ces voies.

- Elle propose de prolonger la « **Route de Toul** » au-delà des parcelles composant la Zone Artisanale du Vé.

Elle propose la numérotation suivante pour le prolongement de la route de Toul :

N° DE PARCELLE	PROPRIETAIRE	N° DE VOIRIE PROPOSE
BD 83	SDIS 55	9
BD 86	AMERICAN LUXURY	10
BD 89	PIERSON TP	11
BD 40	SARL L2PI	12
D 675	AB PROFIL	13
D 659	MD LOCATION	14

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2022-04 : Choix des noms de voiries à l'intérieur de la Zone artisanale du Vé et numérotation de ces voies (suite)

- Elle propose de nommer « **impasse de la ZA du Vé** » la seconde voie à l'intérieur de la zone du Vé et donc la parcelle D 653 (constituant cette impasse) doit être passé dans le domaine public non cadastré pour une meilleure lisibilité du plan

Elle propose la numérotation suivante pour l'impasse de la ZA du Vé:

N° DE PARCELLE	PROPRIETAIRE	N° DE VOIRIE PROPOSE
D 672	SARL L2PI	1
D 651	TRANSPORT BCT	2
D 679	DEPARTEMENT DE LA MEUSE	3

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **Accepte** de prolonger la « Route de Toul » et de créer la voie « impasse de la ZA du Vé »
- **Accepte** les numérotations du prolongement de la route de Toul et de la rue nouvellement créée « impasse de la ZA du Vé » telle que présentées
- **Autorise** le Maire à demander le passage de la parcelle D 653 au domaine public non cadastré
- **Charge** le Maire du numérotage de ces parcelles
- **Décide** de l'achat et la pose des numéros

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2022-05 : Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange rue de Louvière

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de conclure une convention pour la mise en place en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour la rue Louvière.

Elle présente cette convention à l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, **autorise** Madame le Maire à signer la convention pour la mise en place en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité pour la rue Louvière

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2022-06 : Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement d'une aire de stationnement rue du Château

Madame le Maire rappelle que la commune va aménager une aire de stationnement rue du Château. Ce projet, d'un montant de 68 654,70 € HT, frais de maîtrise d'œuvre de 3 850 € HT compris consiste en la création de 20 places de stationnement et de 2 places pour les bus. La ruelle située entre la rue Estienne et le futur parking sera aménagée et sécurisée (barrières, éclairage, réfection du sol).

Elle informe l'assemblée que ce projet est éligible au titre des amendes police avec la création des places de stationnement de ce parking ainsi que les opérations d'aménagement de sécurité. Elle propose donc au Conseil de demander des subventions au Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Après délibération, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil Municipal **décide de solliciter** l'aide financière du Conseil Départemental de la Meuse au titre des amendes de police pour le projet d'aménagement d'une aire de stationnement rue du Château.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 21-07 : Avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'eau potable avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Void-Vacon a conclu avec la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs (CC CVV) une convention pour la gestion du service de l'eau potable du fait de la fin de son contrat d'affermage avec son prestataire, la SAUR, au 31 décembre 2019.

Elle rappelle que la CC CVV a acquis pour un montant de 16 450 € HT un superviseur pour la mise en œuvre des conventions qu'elle a conclues (eau potable et assainissement collectif pour VOID-VACON, assainissement collectif pour le SIVU des 7 Ponts) et a proposé de facturer l'amortissement (2 742 € par an sur 6 années) au prorata des frais de gestion de chaque convention. Ceci avait été acté par un avenant n°1 facturant à la Commune de VOID-VACON 1 065,00 € / an l'amortissement du superviseur.

Vu qu'il avait été indiqué que les montants facturés au SIVU et à la commune de VOID-VACON diminueraient si le logiciel venait à être utilisé au profit de la CC CVV ou d'autres communes.

Vu que les communes de Lérouville et Boncourt sur Meuse ont demandé à utiliser le logiciel

Vu la nouvelle répartition des frais d'amortissement

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 21-07 : Avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'eau potable avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs (suite)

Mme le Maire présente l'avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'eau potable qui modifie l'article 4-2 « Conditions financières » de celle-ci et de l'avenant comme suit : La commune de VOID-VACON paiera à la CC CVV la somme de

- 228,98 € en 2022 (régularisation sur montant déjà versé)
- 791,01 € en 2023, 2024, et 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** des membres présents et représentés Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'eau potable avec la CC CVV tel que joint à cette présente délibération.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2022-08 : Avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'assainissement collectif avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Void-Vacon a conclu avec la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs (CC CVV) une convention pour la gestion du service de l'assainissement collectif du fait de la fin de son contrat d'affermage avec son prestataire, la SAUR, au 31 décembre 2019.

Elle rappelle que la CC CVV a acquis pour un montant de 16 450 € HT un superviseur pour la mise en œuvre des conventions qu'elle a conclues (eau potable et assainissement collectif pour VOID-VACON, assainissement collectif pour le SIVU des 7 Ponts) et a proposé de facturer l'amortissement (2 742 € par an sur 6 années) au prorata des frais de gestion de chaque convention. Ceci avait été acté par un avenant n°1 facturant à la Commune de VOID-VACON 752,00 € / an l'amortissement du superviseur.

Vu qu'il avait été indiqué que les montants facturés au SIVU et à la commune de VOID-VACON diminueraient si le logiciel venait à être utilisé au profit de la CC CVV ou d'autres communes.

Vu que les communes de Lérouville et Boncourt sur Meuse ont demandé à utiliser le logiciel

Vu la nouvelle répartition des frais d'amortissement

Mme le Maire présente l'avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'eau potable qui modifie l'article 4-2 « Conditions financières » de celle-ci et de l'avenant comme suit : La commune de VOID-VACON paiera à la CC CVV la somme de

- 159,12 € en 2022 (régularisation sur montant déjà versé)
- 549,69 € en 2023, 2024, et 2025

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2022-08 : Avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'assainissement collectif avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs (suite)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** des membres présents et représentés Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'eau potable avec la CC CVV tel que joint à cette présente délibération.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 26 mai 2020.

- ▶ **Marché de travaux : Aménagement d'une aire de stationnement Rue du Château :**
 - Lot 1 « Réseaux secs » confié à la société SDEL LUMIERE pour un montant de 26 311,00 € HT
 - Lot 2 « Voirie » confié à la société COLAS pour un montant de 38 493,70 € HT

- ▶ **Marché de fourniture : Sacs à crottes pour les chiens achetés auprès de SARL ANIMO CONCEPT pour un montant de 209,52 € TTC**

- ▶ **Marché de travaux : Travaux de réparation de la Salle Jean Louis Gilbert suite au sinistre du 09/11/2021 confié à la SARL RAIWISQUE pour un montant de 1 680,00 € HT**

- ▶ **Acceptation de 1 037,00 € pour le sinistre du 09/11/2021, avec franchise de 250,00 € et la vétusté évaluée à 600,60 € qui sera remboursée sur facture**

- ▶ **Marché de fourniture : Fourniture administrative achetés auprès de l'entreprise adaptée LE VERDIER pour un montant de 219,90 € HT**

- ▶ **Marché de fourniture : Fourniture et pose de 4 panneaux d'indication de VOID-VACON auprès de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 9 577,76 € HT**

- ▶ **Marché de fourniture : Achat de cartes cadeaux pour le Noël des employés auprès de la société ILLICADO pour un montant de 575,90 € TTC**

- ▶ **Marché de fourniture : Achat de fournitures pour le service technique auprès de la société BERNER pour un montant de 576,38 € TTC**

- ▶ **Marché de fourniture : Abonnement d'un an à LA GAZETTE DES COMMUNES pour un montant de 375,00 € TTC**

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de fourniture : Fourniture de 850 exemplaires du flyer du dispositif « Veille Nature » pour insertion dans le bulletin communal confiée à MARC AUBRIOT pour un montant de 170,00 € TTC

► Marché de service : Abonnement à 3 ans à PANNEAUPOCKET avec 6 mois gratuit supplémentaire pour un montant de 690,00 € TTC

► Marché de fourniture : Fourniture de 144 cartes de vœux + enveloppes confiée à SAS DECLICMEDIA pour un montant de 333,94 € TTC

► Marché de service : Vérification périodique des installations électriques, gaz et des équipements de la commune pour l'année 2022 confiée à CABINET NONNENMACHER pour un montant de 2 760,00 € TTC

► Marché de service : Signature du mandat de location pour la maison du 12 Rue François avec SOPH'IMMO (honoraires de 550,00 € à la charge de chacune des parties : bailleur et locataire)

► Marché de travaux : signature de l'avenant n°1 concernant le lot n°10 « Menuiserie bâtiment neuf + Tour de l'Audience » pour la création d'un espace culturel et touristique dédié au Fardier de Cugnot. Cet avenant de 1 169,00 € HT représente une augmentation de 0,93% par rapport au marché initial faisant passer le marché de 125 549,80 € HT à 126 718,80 € HT

► Marché de travaux : signature de l'avenant n°4 concernant le lot n°2 « Gros œuvre » pour la création d'un espace culturel et touristique dédié au Fardier de Cugnot. Cet avenant de 3 800,00 € HT représente avec l'avenant n°1, 2 et 3 une plus-value de 84 876,46 € HT soit une augmentation de 33,31% par rapport au marché initial (1,50 % d'écart introduit par rapport à l'avenant n°1, 2 et 3) faisant passer le marché de 254 794,86 € HT à 339 671,32 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de 12 panneaux en remplacement de panneaux abîmés auprès de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 1 848,92 € HT

► Marché de fourniture : Achats alimentaires et de gaz à PROXY d'octobre 2020 à septembre 2021 pour 498,82 € TTC

► Marché de fourniture : Fourniture d'essence pour les véhicules communaux effectuée auprès de la station essence COUTAREL pour un montant global de 9 264,61 € TTC du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

► Marché de travaux : Réparation sur le groupe frigorifique de la vitrine murale de la boucherie confiée à F.M.2C pour un montant de 811,07 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de petits matériels pour le service technique (binettes, râtaux, pelles, gants...) auprès de la société GUILLEBERT pour un montant de 2 017,74 € TTC

► Marché de fourniture : Fourniture de 22 jardinières pour les 2 ponts rue de Strasbourg pour un montant de 710,61 € TTC confiée à l'établissement LE JARDIN D'HORTIVAL

► Marché de fourniture : Fleurissement de printemps (pour création des massifs et distribution des géraniums aux habitants) confié à la SARL JARDIN DECORATION pour un montant global de 5 443,35 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)**► DROIT DE PREEMPTION (année 2021)**

Date de réception	Section	N°	Adresse	Surface en m ²	Bâti / Non bâti	Décision	Date de décision
12/1	BH	79	34 rue de Strasbourg	487	Bâti	Renonciation	13/1
13/1	BH	273	18 rue Louvière	94	Bâti	Renonciation	14/1
4/2	BC	57	6 route de Toul	1 449	Bâti	Renonciation	4/2
8/2	BH	7 et 9	10 rue des Ormes	1 302	Bâti	Renonciation	8/2
10/2	BD 78 / 87	89 / 92	Zone du Vé / Montsel	4 408	Non Bâti	Renonciation	11/2
16/2	E	301 / 302	2bis rue de la Gare	1 054	Bâti	Renonciation	17/2
4/3	BW	190	32 Les Tillots	375	Bâti	Renonciation	5/3
23/3	BB	ZX 12	31 rue Mazelin	9 536 + 331	Bâti	Renonciation	23/3
29/3	BC	102	8 rue de Ciplest	579	Bâti	Renonciation	29/3
15/4	BB	155	42 rue de Strasbourg	494	Bâti	Renonciation	19/4
15/4	ZW	54	Côte des Vignes	1 100	Non bâti	Renonciation	19/4
30/4	BC	201	8 route de Toul	896	Bâti	Renonciation	3/5
1/6	BB	228	18 rue des Œillets	738	Bâti	Renonciation	3/6
1/6	BH	298	13 rue Louvière	154	Bâti	Renonciation	3/6
1/6	BH	311	14 rue Gaston Broquet	997	Bâti	Renonciation	3/6
1/6	BM 144	BM 145	27 rue Louvière	406 + 384	Non Bâti	Renonciation	3/6
16/7	BH	309	2 rue Gaston Broquet	386	Bâti	Renonciation	20/7
27/7	BB	205	19 rue des Pensées	670	Bâti	Renonciation	29/7
27/7	BB	226	2 rue des Pensées	726	Bâti	Renonciation	29/7
27/7	BB	227	5 rue des Œillets	775	Bâti	Renonciation	29/7
2/9	BH	101	rue de l'hôpital (Jeanne d'Arc)	85	Bâti	Renonciation	2/9
7/10	BW	101 + 102	13 rue Grosdidier	220	Bâti	Renonciation	7/10
21/10	BB	172	49 rue de Strasbourg	513	Bâti	Renonciation	22/10
17/11	BC	202	9 route de Toul	582	Bâti	Renonciation	19/11
6/12	BH	301	9 rue Louvière	204	Bâti	Renonciation	7/12
15/12	BB	363	Rue Mazelin	486	Bâti	Renonciation	16/12

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions et informations diverses :

- Information de l'INSEE sur le recensement de la population – populations légales qui sont actualisées chaque année:
 - o Populations légales au 1^{er} janvier 2019 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022
 - Population municipale : 1 629
 - Population comptée à part : 30
 - Population totale : 1 659

- Présentation de l'enquête sur le prix de l'eau et de l'assainissement de l'année 2021 réalisée par le Département de la Meuse.
 - o Au 1^{er} janvier 2021, le prix de l'eau potable s'élève à 2,06 € TTC pour VOID-VACON contre 2,02 € TTC en moyenne en Meuse
 - o Au 1^{er} janvier 2021, le prix de l'assainissement collectif s'élève à 2,25 € TTC pour VOID-VACON contre 2,37 € TTC en moyenne en Meuse
 - o Au 1^{er} janvier 2021, le prix total de l'eau (eau potable potable + assainissement collectif) s'élève à 4,32 € TTC pour VOID-VACON contre 4,39 € TTC en moyenne en Meuse

- Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021

Délibération n° 2022-01 : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune

Délibération n° 2022-02 : Officialisation de l'abandon du forage

Délibération n° 2022-03 : Appellation officielle de la Zone Artisanale du Vé

Délibération n° 2022-04 : Choix des noms de voiries à l'intérieur de la Zone artisanale du Vé et numérotation de ces voies

Délibération n° 2022-05 : Convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange rue de Louvière

Délibération n° 2022-06 : Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement d'une aire de stationnement rue du Château

Délibération n° 2022-07 : Avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'eau potable avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs

Délibération n° 2022-08 : Avenant n°2 à la convention de gestion du service de l'assainissement collectif avec la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs

Décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du CGCT

Questions et informations diverses

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	
Olivier JOUANNEAU	Procuration à Sylvie ROCHON
Carole DAGUIER	
Monique DEGRIS	
Bernard CHALON	
Joël GRISVARD	
Francis FAUGERE	
Rémy CAILLE	Absent
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine MARCHETTI	
Isabelle LIEGEOIS	
Nathalie THIRY	Procuration à Sylvie ROCHON
Sophie BANTQUIN	Procuration à Carole DAGUIER
Aline CONTIGNON	
Claire BENVENUTI	Absente
Aubin GENTER	